



OUTIL SUR LES MESURES POSITIVES À L'ÉGARD DES LANGUES OFFICIELLES D'AAC

Nom du programme:	<input type="text"/>	Numéro de projet:	<input type="text"/>
Bénéficiaire du projet:	<input type="text"/>	Titre du projet:	<input type="text"/>
Date de début du projet:	<input type="text"/>	Date de fin du projet:	<input type="text"/>
Formulaire rempli par:	<input type="text"/>	Date:	<input type="text"/>

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'engage à prendre des mesures positives pour améliorer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire* (CLOSM) en favorisant leur épanouissement et en appuyant leur développement, ainsi qu'en encourageant la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne conformément à l'article 41 de la Partie VII de la [Loi sur les langues officielles \(LLO\)](#).

*CLOSM : Il s'agit des communautés francophones à l'extérieur du Québec et des communautés anglophones au Québec.

Ce formulaire, ainsi que le [guide d'AAC sur les langues officielles dans le cadre de la prestation des programmes](#), aidera les agents de programme à déterminer si le projet en question peut intégrer des mesures positives à l'égard des langues officielles (LO) pour stimuler la vitalité des CLOSM et promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, et à documenter le tout. Une fois rempli, le formulaire sera versé au dossier du projet.

Partie 1 : Questions/réponses concernant les CLOSM provenant du formulaire de demande du programme

Cette section sert à consigner les réponses du demandeur aux questions concernant les CLOSM figurant dans le formulaire de demande du programme.

*** Il est important de discuter ces réponses avec le demandeur pour assurer l'exactitude.**

Q1. S'il est approuvé, votre projet viserait-il un public composé de personnes ou de groupes anglophones ET francophones ?

Réponse du demandeur :

Analyse d'agent(e) de projet :

Q2. S'il est approuvé, les activités de votre projet viseraient-elles précisément une communauté de langue officielle en situation minoritaire (les francophones à l'extérieur du Québec ou les anglophones au Québec) ?

Réponse du demandeur :

Analyse d'agent(e) de projet :

Partie 2 : Questions de sélection de l'agent de programme (AP)

Pour vérifier si les exigences relatives aux CLOSM sont respectées et documentées, veuillez répondre aux questions suivantes.

Q1. Les activités du projet ont-elles une portée internationale exclusivement ?

OUI

NON

Commentaires:

Partie 3 : Note au dossier, y compris les CONCLUSIONS, ENGAGEMENTS ET ACTIVITÉS CIBLÉES

***5.6 Reconnaissance (référéncé à partir de l'accord de contribution)**

Le bénéficiaire reconnaîtra le soutien du gouvernement du Canada dans les deux langues officielles dans toutes ses communications. La forme de reconnaissance utilisée sera approuvée par le ministre et inclura, mais sans s'y limiter, les symboles officiels du gouvernement du Canada en français et en anglais. Le bénéficiaire doit réserver cette reconnaissance aux communications approuvées par le ministre et mettre fin à la manifestation de reconnaissance à la demande écrite du ministre.